

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Marché de travaux – Réalisation d'un City Stade

Identification de la collectivité contractante

Commune de VER SUR LAUNETTE (60950)
5 rue du Bois 60950 VER SUR LAUNETTE

Objet du marché

Marché de travaux pour la réalisation d'un City Stade

Type de procédure du présent marché

Procédure adaptée selon le code de la commande publique

Lieu d'exécution

Commune de VER SUR LAUNETTE (60950)

Modalité d'obtention des dossiers de consultation

Les documents sont téléchargeables sur le site www.versurlaunette.fr rubrique « marchés publics »

Date limite de réception des offres

Le 15 novembre 2019 à 12 h.

Conditions de participation

Les conditions d'envoi ou de remise de plis sont fixées au règlement de la consultation.

Critères de sélection des offres

Valeur technique de l'offre : 60%

Prix de la prestation : 40%

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date de l'envoi de l'avis à la publication

10 octobre 2019

Renseignements

Mairie de VER SUR LAUNETTE – 03 44 54 01 69

Commune de Ver Sur Launette
5 rue du Bois
60950 VER SUR LAUNETTE
03 44 54 01 69
www.versurlaunette.fr

MARCHE DE TRAVAUX
Règlement de la consultation
Réalisation d'un City Stade

Marché de travaux selon le code de la commande publique
Date limite de remise des offres : 15 novembre 2019 à 12h
Date d'envoi à la publication : 10 octobre 2019

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 - Caractéristiques principales du marché

La présente consultation concerne la fourniture et pose d'un City Stade

1.2 - Lieu d'exécution de la prestation

Stade municipal, Route de Loisy – 60950 VER SUR LAUNETTE (voir annexe 1)

ARTICLE 2 – CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 - Procédure de la consultation

La procédure applicable est un marché de travaux selon le Code de la Commande Publique (CCP).

Pour tout point non décrit dans les documents du marché, se reporter au CCP.

2.2 - Nature de l'offre

- Solution de base : se référer au cahier des charges.
- Variantes : autorisées.

2.3 - Conditions financières

2.4.1 – Modalités de financement

Les prestations, objet de la présente consultation, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de la comptabilité publique et financées selon les modalités suivantes : budget de la commune de Ver Sur Launette.

2.3.2 – Paiement

Après réalisation de la prestation, un paiement sera effectué dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par la commune de VER SUR LAUNETTE, sauf désaccord du service gestionnaire du marché.

Les intérêts de retard éventuels seront calculés sur la base du taux d'intérêt légal français en vigueur à la date d'émission de la facture.

2.3.3 – Avances

Sans objet

2.4 - Conditions de participation

L'offre sera présentée par un seul candidat ou par un groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par la Collectivité est un groupement solidaire.

Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il devra assurer sa transformation pour se conformer au souhait tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit au candidat de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidat individuel soit comme membre d'un groupement.

La participation à plusieurs groupements, pour un même marché, est interdite.

2.5 - Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours. Il court à compter de la date limite de remise des offres.

2.6 - Demande de renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.7 - Retrait du dossier de consultation

Le dossier est disponible, à compter du 10 octobre 2019.

Les documents sont téléchargeables sur le site www.versurlaunette.fr rubrique « marchés publics »

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

3.1 - Durée du marché ou délai d'exécution

L'exécution du marché s'effectuera dès la notification du marché afin d'assurer une livraison de l'équipement dans les 4 mois après notification du marché au plus tard.

Pour une visite du site, prendre contact avec Betty COËLLE, adjoint au maire, en charge du dossier – Tél : 06 81 93 17 57.

ARTICLE 4 - NATURE DES CANDIDATS

Il n'est posé aucune restriction quant à la nature des candidats à la présente consultation. Toutefois, il est précisé que les candidats doivent impérativement respecter les dispositions légales et réglementaires applicables à leurs activités.

ARTICLE 5 – PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

5.1 - Les pièces générales

Bien que non jointes aux autres pièces constitutives du marché, elles sont réputées connues du titulaire.

5.2 - Les pièces particulières

Le dossier de consultation remis à chaque candidat est composé des documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- le cahier des charges,
- l'annexe au cahier des charges (plan)

Les pièces constitutives du marché prévalent, en cas de contradiction ou de différence entre elles, dans l'ordre où elles sont mentionnées ci-dessus, toujours au bénéfice de la Collectivité.

La commune de VER SUR LAUNETTE peut apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 6 – PRESENTATION DES PLIS

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

1. Des déclarations et attestations prévues au CCP
 - Une déclaration de candidature DC2 (disponible à l'adresse suivantes : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).
 - Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (daté et signé).
 - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
2. Des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.
3.
 - Déclaration du chiffre d'affaires des trois derniers exercices précédant la consultation.
 - Une liste de référence pour des prestations similaires.
4. un projet de marché comprenant :
 - Le cahier des charges et son annexe, datés et signés.
 - Le règlement de consultation, daté et signé.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euro.

Important : le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir obligatoirement les documents mentionnés au CCP. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci et ne pourra pas être supérieur à 5 jours. Le défaut de certificats dans le délai imparti sera motif de non-conclusion du marché.

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre

Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;

- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus;

- Si l'attributaire est établi dans un Etat autre que la France, un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats

où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays;

- Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ARTICLE 7 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

Les offres devront être transmises sous forme papier ou dématérialisée avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Remise offre dématérialisée

Les candidats devront transmettre leurs documents par voie électronique à l'adresse mail suivante : mairiedever@wanadoo.fr

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation (une seule enveloppe).

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Les fichiers devront être transmis dans le format PDF.

La signature électronique des pièces n'est pas exigée.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un antivirus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Copie de sauvegarde :

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, au format papier ou au format physique électronique (clef USB) reprenant les mêmes éléments

que l'offre dématérialisée. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « Ne pas ouvrir copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle sera adressée à l'adresse suivante :

Mairie de VER SUR LAUNETTE
5 rue du Bois
60950 VER SUR LAUNETTE

Cette copie de sauvegarde ne servira que dans le cas où la version transmise par la voie électronique ne pourrait pas être utilisée. Si elle n'est pas utilisée, elle sera détruite par l'acheteur à la fin de la procédure.

ARTICLE 8 – JUGEMENT DES OFFRES

Les documents concernant l'offre ne sont analysés que si les éléments relatifs à la candidature sont déclarés recevables.

Les cas suivants conduiront à l'élimination des candidatures pour non-conformité :

- 4.1 non-respect des modalités de présentation des offres prévues à l'article 6,
- 4.2 absence de signature des documents de déclaration de candidature, attestations sur l'honneur, pouvoir.

S'il est constaté que des pièces sont manquantes ou incomplètes, il peut être décidé, soit de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 2 jours, soit d'éliminer l'offre pour non conformité.

S'agissant de l'offre, sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

Ceci sera notamment le cas s'il est constaté :

- l'absence de fourniture d'une des pièces demandées,
- le non respect des exigences du cahier des charges,

Offres anormalement basses : l'attention du candidat est attiré sur le fait que toute offre détectée comme anormalement basse fera l'objet d'un examen particulier dans les conditions suivantes : le représentant du pouvoir adjudicateur demandera par écrit des précisions sur la composition de ces offres aux candidats concernés. Ceux-ci devront, dans un délai de 72 heures, à compter de l'envoi de la demande, fournir par écrit les justifications qu'ils jugent suffisantes.

Les critères de jugement des offres, avec leur pondération, sont fixés comme suit :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix de la prestation : 40%

L'analyse de l'offre sera faite de la manière suivante :

- après élimination des offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses, chaque critère sera noté de 0 à 10 sur la base des informations fournies dans les dossiers. En fonction de la pondération, une note globale sera déterminée pour chacune des offres et l'offre obtenant la meilleure note sera classée première,
- pour le critère valeur technique, l'offre sera évaluée en fonction des éléments suivants:
 - perception du projet par le candidat et adaptation aux contraintes techniques
 - qualité des matériaux et éléments (origine, fiche technique à fournir,...)
 - méthodologie du candidat pour réaliser le marché
 - calendrier prévisionnel
 - service après-vente : modalités et délais pour le remplacement de produits cassés, défectueux, réactivité et disponibilité du candidat,
- pour le critère prix, la notation se fait par une comparaison avec l'offre moins disant après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables. La note maximale sera attribuée à la meilleure offre. Les offres suivantes seront notées de la manière suivante : note maximale X (montant de la meilleure offre/ montant de l'offre analysée).

En cas d'égalité de note, il sera pris en compte l'offre qui aura la meilleure note sur les critères de poids les plus élevés, puis en cas de nouvelle égalité, l'offre la moins disant sera retenue.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats mentionnés au CCP. Le délai imparti à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci, ce délai ne pourra être supérieur à 2 jours à compter de la notification de la demande.

A défaut de production, l'offre sera éliminée et la même demande sera faite auprès du candidat suivant dans l'ordre de classement.

Le marché sera attribué au candidat le mieux placé qui aura produit toutes les attestations.

La personne responsable du marché pourra engager et mener librement des négociations avec le ou les candidats de son choix, si elle l'estime utile. La Collectivité pourra, si elle le juge utile, auditionner les candidats.

La commune de VER SUR LAUNETTE se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation pour tout motif que ce soit.

ARTICLE 9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires administratifs ou techniques qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande écrite, mail ou télécopie à :

Mairie de VER SUR LAUNETTE – Betty COËLLE – 5 rue du Bois 60950 VER SUR LAUNETTE

Tél : 06 81 93 17 57

Courriel : mairiedever@wanadoo.fr

ARTICLE 10 – LANGUE ET MONNAIE

Toute correspondance, tout document écrit quelle que soit sa nature, doit être rédigé en français. Les traductions seront des copies certifiées conformes par un traducteur assermenté. L'unité monétaire est l'Euro.

Le Candidat

« Lu et Approuvé »

A, le

(Cachet et signature)

Commune de Ver Sur Launette
5 rue du Bois
60950 VER SUR LAUNETTE
03 44 54 01 69
www.versurlaunette.fr

MARCHE DE TRAVAUX
CAHIER DES CHARGES
Réalisation d'un City Stade

Marché de travaux selon le code de la commande publique
Date limite de remise des offres : 15 novembre 2019 à 12h
Date d'envoi à la publication : 10 octobre 2019

PREAMBULE

Le présent cahier des charges a pour but de faire connaître le programme général des travaux de réalisation d'un City Stade. Il forme un tout et devra être connu dans son ensemble par l'entrepreneur. Tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages et au parfait fonctionnement des installations doivent être prévus par le candidat et exécutés conformément aux règles de l'art.

Le candidat suppléera par ses connaissances professionnelles aux détails qui pourraient être mal indiqués ou omis dans ce cahier des charges.

En conséquence, le candidat ne pourra en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions au cahier des charges le dispensent d'exécuter intégralement tous les travaux nécessaires à l'achèvement des travaux et installations.

Le candidat devra, avant la remise de son offre, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, apprécié les conditions d'exécution et avoir visité le site.

La structure de City Stade sera implantée sur le stade municipal, route de Loisy, à l'endroit d'un terrain enherbé (voir annexe 1).

1 – Dispositions générales de la consultation

Objet du contrat :

Le présent marché est un marché de travaux comportant un lot.

Les stipulations du présent Cahier des charges concernent :

- La fourniture et pose d'un City Stade,

Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans cet ordre de priorité :

- Le règlement de Consultation (RC)
- Le cahier des charges

Durée et délais d'exécution

L'exécution du marché s'effectuera dès la notification du marché afin d'assurer une livraison de l'équipement dans les 4 mois après notification du marché au plus tard.

2 – Description générale du marché

Le City Stade sera positionné sur une plateforme en fonction du cahier des charges du constructeur.

2 -1 : fourniture et pose des modules du City Stade

Réalisation, fourniture et pose, d'un City Stade de 22 m x 12 m (+ ou – 10%) en métal.

En option, d'autres matériaux peuvent être proposée (bois, inox, composite...).

Une option gazon synthétique ou moquette est demandée avec tracé sportif multisports.

Une option pare-ballon latéral côté route est demandée.

Equipements du City Stade :

- 2 kits panneaux de baskets intérieurs,
- 2 kits poteaux multi-jeux avec filet réglable sur différentes hauteurs,
- 2 fonds de but,
- 1 accès parties latérales,
- 1 accès PMR,
- 1 panneau d'information sur la sécurité de l'équipement (avec logo des financeurs),
- Tracé sportif multisports sur dalle.

2-2 : garanties

La garantie des matériaux sera proposée par le candidat dans son offre. Tout équipement de jeux proposé devra offrir toutes les garanties requises sur le plan de la conception, de la sécurité, de la rusticité, des qualités ludiques et esthétiques.

Il appartiendra au candidat d'apporter les preuves que ces garanties sont respectées.

Les équipements seront soumis aux dispositions des normes en vigueur à la date de notification du marché. Le candidat est réputé connaître ces normes.

Tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages commandés doivent être prévus par le candidat et exécutés conformément aux règles de l'art.

Avant toute exécution, le candidat devra vérifier toutes les cotes des ouvrages qu'il doit exécuter. Il signalera au maître d'ouvrage, avant exécution, les erreurs ou omissions qu'il aurait relevées ainsi que les changements qu'il jugerait utile d'apporter.

A défaut de se conformer à ces prescriptions, le candidat deviendra responsable de toutes les erreurs relevées au cours de l'exécution et des conséquences qui en découleraient. Ainsi, aucun travail supplémentaire, ni aucune modification dans le travail effectué, provenant de ces erreurs ou omissions ne fera l'objet d'une rémunération supplémentaire.

Le candidat devra, dans son offre intégrer le projet de planning détaillé des délais de livraison et d'exécution des ouvrages.

Le candidat devra remettre au maître d'ouvrage, dans les 10 jours qui suivront la notification du marché, les documents suivants :

- Projet d'installation de chantier comprenant notamment les zones de stockage
- Une notice technique avec procès-verbaux d'essais et échantillons représentatifs des matériaux à mettre en œuvre.

Le candidat, avant les opérations de réception, remettra un dossier des ouvrages exécutés accompagné d'un dossier relatif aux garanties des différents matériels qui composent l'ouvrage.

Les tests de conformité des équipements seront inclus dans l'offre.

2-3 Formation

L'offre du candidat comprendra une formation du personnel technique municipal aux vérifications préventives et première intervention de maintenance.

3 – Règles techniques et administratives

3-1 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

3 – 2 : Avance

Aucune avance ne sera versée.

3 – 3 : Modalités de règlement des comptes

Présentation des demandes de paiement :

Les demandes de paiement seront présentées selon les conditions prévues au Code la Commande Publique (CCP)

Délai global de paiement :

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

3 – 4 : Constatation de l'exécution du marché

A la fin des travaux, une réception de chantier sera programmée.

Un dossier des ouvrages exécutés sera remis au maître d'ouvrage.

La fourniture du matériel sera obligatoirement accompagnée de tous les documents s'y rapportant :

- Un plan d'implantation
- Une notice de maintenance
- Une notice d'utilisation
- Les éclatés d'assemblage correspondant
- Les certificats de conformité des équipements installés
- Les certificats de conformité des sols et peinture
- Les tests de conformité

3 – 5 : Assurances

Conformément aux dispositions du CCP, tout titulaire (mandataire et cotraitants inclus) doit justifier, dans un délai de 10 jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, qu'il est titulaire des contrats d'assurances, au moyen d'une attestation établissement l'étendue de la responsabilité garantie.

Le prestataire devra fournir les attestations d'assurance nécessaires de manière à couvrir la période du présent marché.

3 – 6 : Pénalités

Application du CCP

3 -7 : Règlement des litiges et langues

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif d'AMIENS est compétent en la matière.

Tous les documents, inscriptions sur le matériel, correspondances, demandes de paiement ou mode d'emploi doivent être entièrement rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Les documents seront rédigés en français et les prix exprimés en Euros.

Le Candidat

« Lu et Approuvé »

A.....

le.....

(Cachet et signature)

Commune de Ver Sur Launette
5 rue du Bois
60950 VER SUR LAUNETTE
03 44 54 01 69
www.versurlaunette.fr

MARCHE DE TRAVAUX
ANNEXES
Réalisation d'un City Stade

Marché de travaux selon le code de la commande publique
Date limite de remise des offres : 15 novembre 2019 à 12h
Date d'envoi à la publication : 10 octobre 2019

PLAN

